



Menton, le 27 février 2017

**Objet : Comité de pilotage des sites Natura 2000 FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castellon », FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » et FR9301560 « Mont Chajol » - Compte-rendu de la réunion du jeudi 13 février 2017 à Menton**

Participants :

M. Joseph REY, Président du COPIL du site Natura 2000 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »

M. Philippe RION, Maire de Castellon et Président du COPIL du site Natura 2000 « Vallée du Careï-collines de Castellon »

M. Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende et Président du COPIL du site Natura 2000 « Mont Chajol »

M. Albert FILIPPI, Maire de Sainte-Agnès

M. André IPERT, Maire de Breil-sur-Roya

M. Cyril PIAZZA, Maire de Peille

M. Antoine MATTERA, adjoint à la commune de Sainte-Agnès

Mme Anne-Elisabeth VOGEL, conseillère municipale, représentant M. Michel ISNARD, Maire de Gorbio

M. Cédric DECULTOT, représentant Corinne TOURASSE, directrice de la DREAL PACA

Mme Armelle SIMONNET-DELETTRE, Responsable de l'unité biodiversité-chasse, DDTM 06, représentant M. Serge CASTEL, Directeur DDTM 06

Mme Francine BEGOU-PIERINI, représentant Mme Françoise MACQUARD, Présidente du GADSECA et M. François BAVOUZET, Président du Conservatoire d'Espace Naturel PACA

Mme Nathalie BONNAT, Directrice du service urbanisme de Menton

Mme Laurence DALSTEIN RICHIER, Chargée de mission Environnement, Cabinet du Président, Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Mme Yvonne DELEPINE, Secrétaire générale adjointe de la LPO PACA, représentant M. Gilles VIRICEL Président Régional de la LPO PACA et Mme Anne FALENTIN, LPO

M. Frédéric DREYER, responsable de l'unité territoriale Roya-Bévéra-Paillon, ONF, représentant M. Jean-Loup BURTIN, Directeur de l'Agence interdépartementale de l'ONF Alpes-Maritimes Var et M. Benjamin CROUTE, agent ONF sur la commune de Tende

Mme Marina GIARDINA, représentant M. Jean-Pierre SAVARINO, Président de la CCI des Alpes-Maritimes  
M. Antoine GRISI, architecte des bâtiments de France  
Mme Léonor HUNEBELLE, représentant M. Noël PERNA, Président de l'Association Région Verte et l'association Roya Expansion Nature  
M. Marcel IPERT, Président de l'association Notre-Dame du Mont  
M. LABIGAND, représentant M. Etienne FREJEFOND, Délégué Interrégional de l'ONEMA  
MM. Daniel DEMONTOUX et Thomas LEBARD, représentants M. Christophe VIRET, Directeur du Parc National du Mercantour  
Mme Frédérique LORENZI, trésorière ASPONA  
M. Jacques MOLINARI, Secrétaire scientifique GIR MARALPIN  
Mme Nadine NEIL, Présidente de l'ASPONA  
Mme Estelle PERNOT, représentant M. Michel DESSUS, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes  
M. Daniel SIMEON, représentant M. Jean Pierre CAUJOLLE, Président de la Fédération départementale des chasseurs  
M. François LEFEBVRE, directeur adjoint des services, CARF  
Mme Aurore BURGNIES, chargée de mission Natura 2000, CARF  
M. Loïc GARGARI, chargé de mission Natura 2000, CARF

Excusés :

M. Patrick CESARI, Président de la CARF et Maire de Roquebrune-Cap-Martin  
M. Eric CIOTTI, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes  
M. Georges-François LECLERC, Préfet des Alpes-Maritimes  
M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Régional PACA  
M. Jean-Claude GUIBAL, Député Maire de Menton  
Mme Véronique LAURENT-ALBESA, Sous-préfète Nice Montagne  
Mme Huguette LAYET, Maire de Castellar  
Mme Marie Christine THOURET, Maire de Sospel

M. Julien BANUS, Technicien environnement, DDTM des Alpes-Maritimes  
M. Emmanuel COSSON, Président du Groupe Chiroptères de Provence  
M. Serge DURERO, Président de la société de chasse de Breil-sur-Roya  
M. David LISNARD, Président du Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur  
Mme Sylvia LOCHON-MENSEAU, Directrice du CBNM  
M. Georges OLIVARI, Président de la Maison Régionale de l'Eau  
M. Frédéric ROUSSEL, Directeur départemental de la Cohésion Sociale  
M. Francis SOLDA, Président du CERPAM  
M. Yann STREBLER, Conseil Départemental  
Mme Lucie VU-HONG VIDOR, Ingénieur Eau Electricité, EDF  
Mme Sonia ZANELLA, responsable du plan territorial de coordination et des parcs naturels, Province d'Imperia



Le comité de pilotage des sites Natura 2000 FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon », FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » et FR9301560 « Mont Chajol » s'est réuni le jeudi 13 février 2017 dans les locaux de la CARF à Menton. Il s'est déroulé selon l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance par les présidents de COPIL
- Bilan de l'animation 2016
- Perspectives d'animation pour 2017

❖ **Ouverture de la séance à 14h30**

Les présidents de comité de pilotage ouvrent la séance en remerciant les participants de leur présence, et proposent de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter. M. Loïc GARGARI (*Chargé de mission Natura 2000, CARF*) débute ensuite sa présentation.

❖ **Bilan de l'animation 2016**

Le bilan porte sur :

- *les mesures agro-environnementales*

M. GARGARI détaille l'historique, le territoire et les mesures contenues dans le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de la CARF. Pour l'année 2016, huit agriculteurs se sont engagés dans de nouvelles mesures agro-environnementales sur l'ensemble du territoire dont six sur les sites concernés : un ovin, un caprin, trois bovins et un agrumiculteur. Au total se sont donc treize MAEC et trois mesures collectives (SHP) qui ont été signées depuis l'approbation du PAEC. La surface totale concernée est estimée à environ 2000 ha et le financement à environ 700 000 € sur 5 ans.

Plusieurs exemples de plans de gestion sont présentés. Les enjeux écologiques sont présentés par l'animateur Natura 2000 et les points de vigilance intégrés au cahier des charges en accord avec l'exploitant agricole. Ces contrats s'accompagnent la plupart du temps de mesures dites « d'ouverture » dont l'objectif est de reconquérir certains secteurs en friche.

Un éleveur a par ailleurs sollicité l'installation d'un panneau afin d'informer les utilisateurs de la présence de son activité et de son engagement dans cette démarche vertueuse. Ce panneau va ainsi être installé au printemps 2017. Si cette opération s'avère concluante elle pourrait être déclinée sur l'ensemble des exploitations qui le souhaitent.

Un protocole de suivi a été mis en place afin d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de leurs plans de gestion. Son application est entrée en vigueur cette année pour les contrats signés en 2015.

*- Restauration de la chapelle Notre-Dame du Mont*

L'enjeu prioritaire du site à chauves-souris de Breil-sur-Roya est la pérennisation de la chapelle Notre-Dame du Mont. En effet, cet édifice est reconnu comme gîte d'importance nationale. Trois espèces de l'annexe II de la directive habitats occupent ce bâti : le murin à oreilles échancrées, le grand rhinolophe et le rare rhinolophe euryale (un tiers de la population de la région PACA). Or, ce monument historique est en mauvais état, mettant en péril cette colonie. La municipalité de Breil-sur-Roya a désigné un maître d'œuvre afin de déterminer les travaux nécessaires et définir un calendrier prévisionnel. De nouvelles informations sont venues étoffer ce dossier en 2016. Les travaux prioritaires sont les suivants :

- Le remplacement du pilier sud-ouest
- La réparation du clocher
- La rénovation des fausses voutes

La CARF a commandé une étude afin de lister les préconisations visant à préserver l'intégrité de la colonie de chiroptères occupant la chapelle. Cette prestation, réalisée par le Groupe Chiroptère de Provence (GCP), a permis de mettre en avant la nécessité d'effectuer les travaux en dehors de la période de présence des chiroptères (en hiver). Le dossier doit à présent faire l'objet d'une instruction par les services de l'Etat afin de définir si des connaissances complémentaires sont nécessaires à la bonne conduite des travaux. Dans le cas d'un avis favorable, les premiers travaux débuteraient à l'hiver 2017. Ces derniers seront étalés sur plusieurs années, une tranche par an dans l'ordre suivant : pilier, clocher, voutes. C'est la dernière tranche qui demandera une attention particulière quant au maintien des conditions actuelles d'accueil de la colonie.

M. André IPERT (*Maire de Breil-sur-Roya*), prend la parole pour apporter plus d'éléments sur ce dossier. Le financement est en grand partie assuré par le contrat de plan État-Région, qui a budgétisé une enveloppe de 1 800 000 € pour le patrimoine religieux de la vallée de la Roya. L'état du pilier nécessite une prise en charge urgente et la réalisation des travaux dès l'hiver 2017. Le coût de ces premiers travaux avoisinerait 50 à 60 000€ d'investissements pour une durée estimée de 2 à 3 mois. Si le pilier cède tout s'écroule. Les travaux sont programmés sur trois ans.

M. Antoine GRISI (*architecte des bâtiments de France*) précise que la durée des travaux ne peut être précisément fixée à ce jour. Une vigilance particulière doit être apportée lors du choix de l'entreprise sur sa disponibilité durant la période prévisionnelle de travaux. La provenance des matériaux spécifiques aux travaux de réhabilitation de la chapelle peut également prendre du temps. M. GRISI demande par ailleurs où hibernent les chauves-souris.

M. Thomas LEBARD (*Parc National du Mercantour*) explique qu'on ne retrouve que très peu de chauves-souris en hiver. Leur destination est inconnue. Il n'y a pas de baguage réalisé car cela s'avère trop néfaste pour les espèces.



Mme Armelle SIMONNET-DELETTRE (DDTM 06) souhaite que la démarche soit la plus pragmatique possible afin de ne pas prendre de retard dans l'instruction du dossier.

M. Cédric DECULTOT (DREAL PACA) précise que le délai d'instruction par les services de l'Etat est de l'ordre de 2 à 3 mois en moyenne. Il ne devrait donc pas y avoir d'impact sur le déroulement des travaux liés au volet environnemental.

M. GARGARI espère obtenir plus de détails techniques sur la nature exacte des travaux et le calendrier prévisionnel dans les semaines à venir afin d'avancer au plus vite sur le dossier.

#### *- le suivi scientifique*

Comme chaque année, la colonie de chauves-souris de la chapelle Notre-Dame du Mont fait l'objet d'un suivi. Les trois espèces de ce gîte majeur d'intérêt national sont dénombrées à la fin du mois de juin à la tombée de la nuit lors de la sortie de gîte. Cette opération se déroule en compagnie d'agents du Parc National du Mercantour et du Groupe Chiroptères de Provence. En 2016, nous avons relevé 126 Grands Rhinolophes, 903 Murins à oreilles échancrées et 38 Rhinolophes euryales. Dans sa globalité, la population a subi un déclin en 2013 juste après une année assez exceptionnelle et est en légère augmentation depuis pour retrouver son niveau de 2011.

Plusieurs gîtes ont été découverts à proximité du site dont une importante colonie de grands rhinolophes entre Breil et Sospel. Le gîte majeur d'intérêt régional du tunnel du Pont de Caï à Sospel a également fait l'objet d'un comptage.

La réalisation des diagnostics d'exploitation chez les agriculteurs dans le cadre des MAEC a permis de recueillir de précieuses informations sur la présence de spéléropes de strinati, de chauves-souris ainsi que l'observation de peucedan officinal, plante hôte de la noctuelle des peucedans.

Plusieurs journées de pêches électriques ont également été réalisées en amont et aval du barrage de Breil-sur-Roya par la Maison Régionale de l'Eau à la fin du mois d'août. Les données ont été collectées pour le compte d'EDF. Ce programme initié en 2004 a pour objet de quantifier et déterminer la structure de la population de truite fario. Les résultats sont satisfaisants et le barrage ne semble pas avoir d'impact négatif sur la bonne santé de la population. En parallèle, des prélèvements génétiques sont réalisés à cette occasion.

La station de nivéole de Nice du col de Castillon a fait l'objet d'une visite de terrain afin de s'assurer du bon état de conservation de l'habitat naturel. Cela a été l'occasion d'observer plusieurs pieds en fleurs. Un protocole de suivi doit être mis en place en 2017.

M. RION propose que le Parc du Mercantour participe à ce suivi. Il précise que l'espèce est située sur une zone particulièrement fréquentée avec un sentier de randonnée à proximité immédiate. La commune pourrait récupérer le terrain qui abrite cette station de nivéole de Nice.

Le dernier suivi réalisé concerne la population de tétras-lyre sur le site du Mont Chajol. Cette campagne annuelle est pilotée par la fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes. M. Daniel SIMEON (*fédération des chasseurs 06*) précise que deux comptages sont réalisés : le premier au printemps afin de dénombrer le nombre coqs et en été pour estimer le succès de la reproduction. Le site du Mont Chajol est important pour l'espèce.

*- la sensibilisation et la communication*

M. GARGARI présente les différents outils utilisés pour communiquer sur le réseau Natura 2000. Parmi les projets initiés en 2016 on peut citer :

- la conception d'une lettre d'information pour chaque site qui sera distribuée au premier semestre 2017
- la conception de panneaux d'information à raison d'un par site, dont le secteur d'implantation sera à définir avec la commune concernée. La structure de ces panneaux sera réalisée en bois de mélèze, non traité chimiquement, résistant, intégré aux paysages avec une garantie de 10 ans. M. LEBARD attire l'attention sur les dégâts pouvant être causés par les vaches (retour d'expérience du Parc du Mercantour).
- la conception d'un dépliant franco-italien sur le réseau Natura 2000 frontaliers et plus particulièrement sur les sites mitoyens « Vallée-du Careï-collines de Castillon » et « Monte Grammondo-torrente Bevera ».

M. IPERT demande si une lettre d'information bilingue ne serait pas pertinente. M. GARGARI précise que le format, les informations et le public ciblé sont différents. En effet les lettres d'information sont axées sur la mise en œuvre des actions prévues dans les documents d'objectifs. Le mode de gestion des sites italiens étant différent, il est difficile de retranscrire ces informations.

M. Jean-Pierre VASSALO (*Maire de Tende, président du COPIL Mont Chajol*), rappelle qu'un fort partenariat franco-italien existe depuis de nombreuses années dans la Roya. Le meilleur exemple est la réalisation du projet ALCOTRA concernant la réhabilitation de l'ancienne piste militaire Limone-Monesi sur le massif du Marguareis.

*- candidature UNESCO « Alpes de la Méditerranée »*

M. GARGARI expose les grandes étapes de l'historique du projet de candidature : les porteurs du projet, les critères retenus, la dénomination d'une zone de bien et d'une zone tampon, la présence des sites Natura 2000 dans le périmètre.

Mme Laurence DALSTEIN-RICHIER, (*Chargée de mission Environnement au Conseil Départemental*) en charge du projet au Conseil Départemental fait un récapitulatif des dernières évolutions de la candidature. Les deux critères relevant de la biologie ont été abandonnés en 2016 car jugés pas assez solides par l'UICN France. La candidature se concentre donc sur le critère géologie avec l'aspect tectonique. Actuellement, l'UNESCO limite le dépôt à deux candidatures par an et par pays. Toutefois un seul dossier pourra être présenté à partir de 2019. De plus les dossiers non retenus resteront sur liste d'attente et

seront prioritaires l'année suivante. Il est donc urgent de déposer le dossier de candidature rapidement.

Le nouveau périmètre du bien et de la zone tampon est présenté. C'est un bien en série (discontinu), séparé en 8 entités comportant chacune leurs spécificités. L'ensemble illustre la valeur unique du territoire. Trois pays portent cette candidature, la France, l'Italie et Monaco depuis peu.

La candidature qui repose sur la tectonique impose comme seule contrainte de ne pas altérer le bien, ce qui revient dans le cas présent à interdire toute activité de carrière et autre creusement du sous-sol (tunnel). Le territoire concerné possède différents niveaux de protection : le Parc National du Mercantour, le Parc Alpi Maritime, les sites Natura 2000 français et italiens ou encore Pélagos pour la mer. Des arrêtés de géotope doivent être créés pour certains secteurs non concernés par des outils de gestion. Le dossier sera présenté au mois de mai pour valider les aspects scientifiques, puis au mois de septembre avec une ébauche de plan de gestion. Les sites Natura 2000 de la CARF sont concernés à ce titre.

Mme Léonor HUNEBELLE (*association Région verte*) s'interroge sur la compatibilité avec le projet du tunnel du col de Tende. Mme DALSTEIN-RICHIER, précise que le tunnel est à l'extérieur du périmètre car justement l'intégrité du sous-sol n'est plus effective depuis le premier percement du tunnel.

M. Jacques MOLINARI (*GIR Maralpin*), souhaite intervenir sur la problématique de l'urbanisation du Borrigo et le devenir du paysage du Resteau.

Concernant le Borrigo, l'urbanisation croissante de ce vallon impacte la grande richesse en faune et en flore encore présente. Se pose également un problème de continuité écologique, notamment au niveau du cours d'eau. M. MOLINARI souhaiterait également que des inventaires soient réalisés afin que cela soit pris en compte pour limiter les aménagements futurs. M. GARGARI répond que ce secteur est en dehors du site et qu'on ne peut donc pas y réaliser d'études. Si des inventaires complémentaires devaient être réalisés (dans le site Natura 2000), il faut une validation du projet d'étude par la DREAL pour dépenser les fonds. La Maison Régionale de l'Eau a réalisé en 2016 une étude sur les cours d'eau côtiers de la région. Dans ce cadre, le Borrigo a fait l'objet d'un inventaire en 2015.

Les élus informent qu'il est possible de demander la prise en compte de ces éléments dans le plan local d'urbanisme et les orientations d'aménagement et de programmation.

Concernant, le secteur du Resteau, M. MOLINARI juge le projet visant à replanter des arbres après l'incendie non adapté. Il souhaiterait, au contraire, que ces espaces historiquement agricoles soient valorisés. Mesdames NIELS et LORENZI (*ASPONA*) sont du même avis sur le patrimoine agricole qui pourrait être redynamisé avec une agriculture traditionnelle. M. Frédéric DREYER (*ONF*) indique qu'il n'y a pas de reboisement prévu sur le secteur. Ce n'est pas l'option privilégiée.

M. RION précise que Natura 2000 n'est pas un outil règlementaire. Les associations sont souvent plus efficaces que les communes lors d'un dépôt de plainte pour les infractions portant atteinte à l'environnement (constructions illégales par exemple). La France dispose d'un cadre législatif fourni avec le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code forestier et le code rural.

Les élus présents ajoutent qu'il est très difficile pour une petite commune d'assurer la charge de travail relative à un dépôt de plainte par manque de moyens techniques et financiers.

### ❖ Perspectives d'animation pour 2017

Le programme d'actions et de suivi des missions pour l'année 2016 se résume en plusieurs thématiques :

#### *- le suivi des mesures agro-environnementales*

Il est prévu de réaliser à minima une visite de terrain annuelle afin de vérifier le respect du cahier des charges par l'agriculteur et de l'accompagner tout au long de la démarche. Photos et relevés GPS seront notamment employés pour ce suivi.

#### *- le projet de restauration de la chapelle Notre-Dame du Mont*

Un dossier d'évaluation des incidences sera déposé auprès des services instructeurs en vue des travaux d'urgence à réaliser sur le pilier à l'hiver 2017. La concertation se poursuivra sur les futures tranches de travaux afin de répondre en amont aux éventuelles demandes de pièces complémentaires.

#### *- les suivis scientifiques*

Poursuite des différents suivis annuels concernant les chauves-souris principalement (Notre-Dame du Mont, tunnel du pont de Caï) et mise en place de nouvelles opérations sur de nouveaux gîtes. Définition d'un protocole pour le suivi de la nivéole de Nice.

#### *- le suivi de la candidature UNESCO « Alpes de la Méditerranée »*

La CARF, en tant qu'animatrice de plusieurs sites Natura 2000, continuera d'assurer le suivi quant à ce projet, notamment sur la partie élaboration du plan de gestion. Le partenariat avec l'Italie sera renforcé avec l'édition d'un document de communication bilingue à destination du grand public.

#### *- proposition de projets*

Plusieurs thématiques sont proposées : la réduction de la pollution lumineuse, la diminution de l'utilisation des pesticides et herbicides, la reconnaissance et l'information sur les espèces exotiques envahissantes. M. RION annonce qu'il a déjà fortement réduit les zones d'éclairage sur la commune de Castillon. Mme DALSTEIN RICHIER informe que les communes peuvent



faire une demande auprès du Conseil Départemental pour des aides financières sur le remplacement de l'éclairage public.

*- mise en place de panneaux d'information et diffusion de lettres d'information*

Le travail de conception des panneaux et lettres d'information initié au dernier trimestre 2016 se concrétisera début 2017. L'impression, la diffusion et l'installation pour les panneaux s'étaleront tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

*- programme de sensibilisation*

Le programme d'animation pour l'ensemble des sites Natura 2000 est en cours d'élaboration. Il est possible de proposer de participer à des événements qui entrent dans le cadre de Natura 2000. Des journées nationales et internationales ont été identifiées sur diverses thématiques en lien avec Natura 2000 (forêt, biodiversité, chauves-souris...). Certaines communes se sont manifestées et, à l'image de l'année précédente, le travail en partenariat sera privilégié afin de toucher un public plus large.

*- autres actions*

Sera également assuré : l'accompagnement des évaluations d'incidences, le suivi administratif et financier ainsi que la préparation d'une nouvelle convention d'animation pour la période 2018-2020.

❖ Clôture de la séance

Les présidents de comité de pilotage remercient l'assemblée, la séance est levée à 16h30.

Les Présidents des comités de pilotage

M. Joseph REY  
Conseiller municipal  
Breil-sur-Roya



M. Philippe RION  
Maire de Castillon



M. Jean-Pierre VASSALLO  
Maire de Tende



